

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AOUT 2007

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 août 2007, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Luc WOZNIAK, Maire.

Etaient présents : MM. BATON J. DASTILLUNG JP. MAIWURM E. Mme JACQUEMIN J. LANG G. Mme MALESKA H. Mme BAUSCH V. BIEHL E. BOHL A. Mme BOROWSKI J. Mme COLANTUONO R. Mme FALLETTA C. FREY R. Mme GROSS A. Mme GUIDO J. Mme JOTZ S. KOENIG G. KRZYZANSKI P. LONGONI JP. MAUL G. Mme MERELLI R. Melle RECKERT E. WALKER R.

Absents avec excuses : Mme ROLLES C. Mme CELESTINI S. Mme ERARD E. Mme FISCH V. GERBERT JP. Mme KEDINGER C. PEXOTO G. qui ont donné respectivement procuration à MM. DASTILLUNG JP. KOENIG G. Mme MALESKA H. Mme JACQUEMIN J. MAIWURM E. BATON J. MAUL G. - MM. FIEBIG D. HOFFMANN R.

Mme MALESKA Helga est désignée secrétaire de séance.

M. le Président ouvre la séance à 19 H et soumet à l'assemblée l'adoption du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2007. M. BOHL fait observer que son intervention concernant le point II/5 « Cession de terrain à la Société DELTAMENAGEMENT » page 6839b a été mal interprétée. Il voulait dire que les nouvelles réglementations qui s'imposent aux lotisseurs rendent ces opérations complexes voire pratiquement ingérables. Il s'agit d'un problème de réglementation et non de voirie qui concerne les relations entre les lotisseurs et les acquéreurs.

M. le Président en prend acte, et sous cette réserve, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

A la demande de la liste de M. KRZYZANSKI, M. le Président accepte l'inscription du point supplémentaire suivant :

« Tous les membres du Conseil Municipal ont reçu un courrier de l'association « La Houve-demain » leur demandant de conserver le chevalement de La Houve, dernier symbole de l'activité minière et de développer le site, riche de potentialités environnementales, économiques et de loisirs. Nous demandons que le Conseil Municipal se prononce et réponde positivement à cette requête ».

Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, M. le Président rappelle le décès de M. Patrice ALBRECHT, à l'âge de 57 ans. M. ALBRECHT était Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe en activité et s'occupait essentiellement des problèmes d'urbanisme. M. le Président présente, au nom de l'assemblée, les condoléances à la famille du défunt.

ORDRE DU JOUR

I. AFFAIRES FINANCIERES

- 1) Programme de travaux d'exploitation dans les forêts communales - état de prévision des coupes - exercice 2008
- 2) Acceptation d'indemnités de sinistre :
 - a) Ecole Primaire Robert Schuman
 - b) Centre Technique Municipal
 - c) Salle Baltus Le Lorrain
 - d) COSEC Garang
- 3) Imputation budgétaire et comptable de biens meubles en section d'investissement
- 4) Demandes de subvention

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

- 1) Déclarations d'intention d'aliéner
- 2) Cession de terrains à la SCCV Les Friches
- 3) Bail relatif aux locaux abritant la Trésorerie de Creutzwald - avenant - autorisation de signature

.../...

III. MARCHES ET TRAVAUX

- 1) Marché de travaux de réfection de l'isolation et de l'étanchéité des toitures-terrasses du gymnase Jules-Ferry
- 2) Acquisition d'une machine de mise sous pli - communication
- 3) Avenants aux marchés de travaux d'extension du Centre Technique Municipal - autorisation de signature

IV. URBANISME ET HABITATION

- 1) Concessions dans les cimetières communaux - Communication
- 2) Modification du PLU - suppression de servitude d'alignement

V. AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES

- 1) Mise à disposition de la salle Baltus Le Lorrain pour :
 - a) les mardi 11 et jeudi 13 mars 2008 pour l'organisation d'un forum santé citoyenneté
 - b) en septembre 2007 au profit du Lycée Félix Mayer pour l'organisation d'une réunion des parents d'élèves des classes de seconde
 - c) le 12 octobre 2007 au profit du Lycée Félix Mayer pour l'organisation d'une conférence ainsi qu'une réunion avec l'ensemble des partenaires du projet
- 2) Organisation des transports scolaires - convention portant délégation de compétence - autorisation de signature

VI. DIVERS ET COMMUNICATIONS

I. AFFAIRES FINANCIERES

1) Programme de travaux d'exploitation dans les forêts communales - état de prévision des coupes - exercice 2008

Rapporteur : M. Gilbert LANG, Adjoint au Maire

L'Office National des Forêts vient de nous faire parvenir le programme des travaux d'exploitation pour l'exercice 2008 qui concernent la forêt communale de Creutzwald La Houve.

Les prévisions sont les suivantes :

- 1°) Coupes à façonner pour les parcelles 7, 15B et 10C1
- Bois d'œuvre : 187 m3 de feuillus et 69 m3 de résineux
 - Bois d'industrie : 154 m3 de bois en long
 - Menus produits : 182 stères (128 m3)

Pour un volume total équivalent à 538 m3, la recette brute est estimée à 19.505 €.

- 2°) Coupes en vente sur pieds pour les parcelles 12 C2 et 15 C2
- Bois d'œuvre : 80 m3 de résineux
 - Bois d'industrie : 11 m3 de feuillus et 128 m3 de résineux
 - Menus produits : 70 stères (48 m3)

Pour un volume total équivalent à 267 m3, la recette est estimée à 3664 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'état prévisionnel des coupes présenté par l'Office National des Forêts pour un montant prévisionnel de recettes s'élevant à 23.169 € pour un volume de 805 m3 et d'autoriser M. le Maire à le signer.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

.../...

2) Acceptation d'indemnités de sinistre :

a) Ecole Primaire Robert Schuman

Rapporteur : M. le Président

Dans la nuit du 15 au 16 avril 2007 des dégradations volontaires ont été commises à l'école primaire R. Schuman, 2 rue de Boulogne. En effet, quatre vitres au sous-sol côté façade avant, ont été brisées par des jets de pierres.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Creutzwald.

Les travaux nécessaires à la remise en état s'élèvent à 785.77 € T.T.C.

La CIADE nous propose une indemnisation de 785.77 € T.T.C. soit le montant total des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter l'indemnité de 785.77 € proposée par la CIADE.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

b) Centre Technique Municipal

Rapporteur : M. le Président

En date du 4 avril dernier, les transports GIRAUD LUX qui procédaient à une livraison de plantes, lors de la manœuvre d'accès, ont endommagé le portail du Centre Technique municipal.

Le montant des dégâts s'élevait à 964.07 € TTC

La responsabilité du tiers étant engagée, une déclaration de sinistre ainsi qu'une facture pour un montant de 964.07 € ont été adressées à notre compagnie d'assurance, la CIADE.

Après accord de la compagnie du tiers responsable, la CIADE a reversé l'indemnité de sinistre d'un montant de 964.07 € couvrant le montant des dégâts occasionnés.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter l'indemnité de sinistre de 964.07 € versée par la CIADE.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

c) Salle Baltus Le Lorrain

Rapporteur : M. le Président

Vendredi 25 mai 2007, un incendie s'est déclaré dans la sous-station de chauffage de la salle Baltus Le Lorrain.

Après l'intervention des pompiers, la dissipation des fumées dans la sous-station permet de constater que le variateur de vitesse des pompes de circulation de chauffage SALMSON avait pris feu de même que le disjoncteur moteur de type SIEMENS dans l'armoire électrique de la sous-station.

Le remplacement de ce matériel s'élève à 979,52 € TTC

La CIADE nous propose une indemnisation de 647,17 € TTC

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accepter l'indemnité de 647,17 € TTC proposée par la CIADE.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

.../...

d) COSEC Garang

Rapporteur : M. le Président

En date du 11 mars 2006, entre 19 et 20 heures des dégradations volontaires ont été commises au Cosec Garang, à savoir :

- Deux portes d'accès vers les sanitaires hommes et femmes ont été enfoncées
- Une vitre de la porte principale a été détériorée

Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Creutzwald.

Les travaux de remise en état effectués par la société Vitrerie Miroiterie Forbachoise s'élèvent à 276.28 € T.T.C.

La CIADE nous propose une indemnisation de 276.28 € T.T.C. soit le montant total des travaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à accepter l'indemnité de 276.28 € proposée par la CIADE.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

3) Imputation budgétaire et comptable de biens meubles en section d'investissement

Rapporteur : M. le Président

Lors de sa séance du 31 mars 2003, le Conseil Municipal avait rappelé les critères d'imputation des dépenses en section d'investissement, par référence à divers arrêtés et circulaires.

Conformément à ces textes, il est proposé au Conseil Municipal, de payer en section d'investissement les factures désignées ci-dessous :

PLANDANJOU F.06002259 du 31/05/2007	5.165,54 €
HORTICULTURE GOBY F.20060368 du 28/06/2007	15.620,24 €
PRODIVERT F.50808 du 31/07/2007	571,46 €

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

4) Demandes de subvention

Rapporteur : M. le Président

a) Collège Garang

Le Principal du Collège Garang sollicite une subvention de 1749 € pour faire face au coût du transport des élèves de son établissement à la piscine.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer la somme de 1.749 € sollicitée.

b) Association Creutzwald-Plongée

L'Association Creutzwald-Plongée sollicite une subvention de 1200 € pour faire face aux frais induits par l'organisation de la célébration du 30ème anniversaire de cette association.

Il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder une aide de 250 €.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

A la demande de M. LONGONI, M. le Président précise que le budget total de l'opération présenté par le Club de Plongée, fait état de dépenses à hauteur de 5950 € dont 1200 € de frais de réception, 1200 € de cadeaux divers et 3000 € pour le spectacle aquatique. Il souligne qu'outre l'aide de 250 €, la Ville met à disposition les locaux et en supporte les frais liés.

II. AFFAIRES IMMOBILIERES

1) Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le Président, dans le cadre de la délégation qui lui est attribuée par l'assemblée communale, rend compte qu'il a décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur les opérations suivantes :

- CHARBONNAGES DE FRANCE à RUEIL MALMAISON

.../...

- Société CREUTZWALD ZA à CREUTZWALD
section 24 n° 338/162 « rue de Tours » avec 18 ares 42
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts GEILLER Thérèse à HAM-SOUS-VARSBERG
section 24 n° 539/162 « Cité Nassau » avec 10 ares 34
section 24 n° 541/162 « Cité Nassau » avec 6 ares 07
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SAS SAINTE BARBE à FREYMING-MERLEBACH
section 42 n° 307/17 « rue de Hayange » avec 2 ares 24
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Monsieur LOCICNIK Daniel à HAM-SOUS-VARSBERG
section 31 n° 197/193 « Boesader » avec 1 are 12
de sol
- Monsieur OKSAR Ramazan à CREUTZWALD
section 35 n° 489/415 « rue de la Houve » avec 2 ares 02 et 4 ares 30
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- EURL IG2 à METZ
section 35 n° 70 « rue de la Houve » avec 12 ares 24
de sol
- Mme LAFONTAINE Huguette et M. BREM Fernand à CREUTZWALD
section 3 n° 31 « rue Nassau » avec 1 are 01
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Mme BORDONARO Felice à CREUTZWALD
section 32 n° 480 « rue de Calais » avec 22 ares 80
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- SCI ESPOIR à MERTEN
lot n° 2 de la parcelle cadastrée
section 21 n° 292 « rue de Carling » avec 8 ares 14
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- CHARBONNAGES DE France à RUEIL MALMAISON
section 42 n° 53/17 « La Houve » avec 1 are 72
section 42 n° 243/17 « La Houve » avec 1 are 50
section 42 n° 244/17 « La Houve » avec 11 ares 90
section 42 n° 486/17 « La Houve » avec 0 are 73 provenant
de la section 42 n° 242/17
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux MAURATH Jean à CREUTZWALD
section 15 n° 164 « route de Saarlouis » avec 5 ares 75
section 15 n° 196/162 « Scheidwald » avec 24 ares 12
section 15 n° 163 « Fuenfizacker » avec 2 ares 49
de sol et bâtiment à usage commercial
- Epoux DORKEL Serge à HILGERTSHAUSEN TANDERN
section 9 n° 400/85 « Garang VI » avec 11 ares 74
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Epoux WETTIN Uwe à CREUTZWALD
section 21 n° 488/205 « rue des Pruniers » avec 6 ares 84
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts SCHMITT Jean à CREUTZWALD
section 33 n° 157/1 « rue des Gillets » avec 8 ares 31
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Madame RESLINGER Danielle veuve KHOURY à ZAHLE
section 3 n° 69 « rue Nassau » avec 5 ares 84
de sol et bâtiment à usage d'habitation

.../...

- Epoux WILMOUTH Hubert à CREUTZWALD
section 33 n° 226/1 « impasse des Glaïeuls » avec 4 ares 65
de sol et bâtiment à usage d'habitation
- Consorts MULLER ZILLER Eva Barbara à DEXHEIM
une parcelle de 1 are 22 à prélever sur la parcelle cadastrée
section 19 n° 91/33 « Brûlé » avec 96 ares 58 et 3 ares 45
de sol et bâtiment à usage d'habitation
une parcelle de 0 are 16 à prélever sur la parcelle cadastrée
section 19 n° 94/30 « Brûlé » avec 7 ares 60 de sol

Acte est donné.

2) Cession de terrains à la SCCV Les Friches

Rapporteur : M. Joseph BATON, Adjoint au Maire

M. MENEGEHL Sylvio, gérant de la SCCV « Les Friches » avec siège à CREUTZWALD, 130 rue de la Houve, sollicite la cession de deux parcelles communales à ladite SCCV pour compléter l'emprise d'un projet d'ensemble immobilier comprenant des constructions individuelles et collectives, dans un secteur qui s'étend de l'arrière des jardins de l'impasse Hoche jusqu'aux fonds de parcelles de la rue des Platanes.

Il s'agit des parcelles suivantes :

- 1) Section 21 n° 743 « rue des Platanes » avec 12 ares 49 classée en zone UB du PLU
- 2) Section 21 n° 117 « rue du Général Hoche » avec 9 ares 41 classée en zone 1
AUS du PLU

L'estimation des Domaines obtenue le 6 mars 2007 établit la valeur vénale de la totalité de la parcelle sous 1) à 39.900 € H.T. (soit 3195 €/are) et de la parcelle sous 2) à 10.400 € HT (soit 1105 €/are).

M. MENEGEHL nous a fait part de son accord sur le prix par courrier en date du 30 juillet 2007.

Il est à noter qu'il existe sur la parcelle section 21 n° 743 une canalisation d'assainissement qui devra être impérativement transférée dans la voirie interne de l'ensemble immobilier aux frais de la S.C.C.V. La mention de cette obligation devra être incluse dans l'acte de vente. En cas de non réalisation de cette clause essentielle, la cession fera l'objet d'une résolution de vente, le quart du prix fixé ci-dessus restant acquis à la Ville à titre de dédommagement.

La voirie interne de cet ensemble immobilier pourrait être intégrée dans la voirie communale si elle répond aux caractéristiques techniques et dimensionnelles résultant des études préalables effectuées par un bureau d'études spécialisé en VRD et approuvées par la commune. Le classement dans la voirie communale fera l'objet d'une décision expresse du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer et à autoriser M. Joseph BATON, Adjoint au Maire, à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tout document s'y rapportant qui seront établis par l'étude de Maître MAZERAND, notaire à CREUTZWALD.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

Suite à une intervention de M. BOHL, il est précisé dans la délibération que le problème de la reprise des voiries dans le domaine public communal fera l'objet d'une délibération spécifique du Conseil Municipal. Ce problème ne doit pas être mentionné dans l'acte de vente à intervenir.

M. KRZYZANSKI repose le problème qu'il avait soulevé lors de la délibération concernant le nouveau lotissement à la cité Bellevue, à savoir si la Ville ne pouvait gérer elle-même cette opération.

M. le Président lui indique que cette opération est totalement différente puisqu'il s'agit d'un projet à réaliser sur un terrain privé. La Ville ne peut en aucun cas s'y ingérer.

.../...

**3) Bail relatif aux locaux abritant la Trésorerie de Creutzwald -
avenant - autorisation de signature**

Rapporteur : M. le Président

Lors de sa séance du 4 septembre 2006, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le bail relatif aux locaux abritant la Trésorerie de Creutzwald. Ce bail portait sur une durée de 18 mois, soit du 1^{er} avril 2006 au 30 septembre 2007.

M. le Trésorier Payeur Général de la Région Lorraine, Trésorier Payeur Général de la Moselle a proposé, au nom de l'Etat, de signer l'avenant n° 1 au bail du 14.11.2006 prolongeant sa durée jusqu'au 31.12.2007, toutes les autres clauses et conditions du bail restent inchangées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 proposé.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

III. MARCHES ET TRAVAUX

**1) Marché de travaux de réfection de l'isolation et de l'étanchéité des
toitures-terrasses du gymnase Jules-Ferry**

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard - Adjoint au maire

Suite à l'appel public à la concurrence lancé le 27 juin 2007 pour les travaux de réfection de l'isolation et de l'étanchéité des toitures-terrasses du gymnase Jules Ferry et conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 7 février 2007, Monsieur le Maire a décidé de confier l'exécution des travaux précités à la société B.S.T. - Z.I. Sainte Agathe - BP 80092 - 57192 FLORANGE CEDEX, pour un montant de 38 754.70 € T.T.C.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

2) Acquisition d'une machine de mise sous pli - communication

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Une machine de mise sous pli est en place au service des eaux depuis 2002 pour l'expédition des factures d'eau et il est nécessaire de la remplacer.

La société SATAS nous a proposé une machine de nouvelle génération avec un nouveau système de mise sous pli beaucoup plus fiable qui évite tout doublon et toute enveloppe vide. Les différents services de la Mairie pourraient l'utiliser et gagner du temps sur ces tâches de mise sous pli (fiches de paie, mailings, courriers quotidiens,...).

Une démonstration de cette machine a été réalisée dans les locaux de l'Hôtel de Ville et a convaincu les utilisateurs présents.

Le tarif de la machine est de 10 680 € HT, mais la société SATAS nous propose une remise exceptionnelle pour obtenir un tarif de 6 000 € HT. Il faut y ajouter le contrat de maintenance qui représente 600 € HT par an, soit 777,60 € TTC.

Suite au test et à l'analyse des offres et conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 7 février 2007 concernant la délégation de pouvoir, Monsieur le Maire a décidé de retenir :

- L'offre SATAS pour la machine de mise sous plis au tarif de 6 000 € HT, soit 7 176 € TTC ainsi que le contrat de maintenance à 600 € HT par an, soit 717,60 € TTC.

M. le Président tenait à en informer l'assemblée.

**3) Avenants aux marchés de travaux d'extension du Centre Technique
Municipal - autorisation de signature**

Rapporteur : M. MAIWURM Edouard - Adjoint au Maire

Dans le cadre des travaux d'extension du Centre Technique Municipal 2^{ème} tranche qui sont en cours d'achèvement, il s'est avéré nécessaire de procéder aux modifications de prestations suivantes :

.../...

Lot 1 Gros œuvre

Entreprise SCHNEIDER - 57890 PORCELETTE

Montant initial des travaux	287 599.36 € TTC
Montant de l'avenant n° 1	25 666.52 € TTC
Montant du présent avenant n° 2	2 938.57 € TTC
Nouveau montant du marché	316 204.46 € TTC

Concernant l'avenant n° 2, il s'agit de la réfection des seuils de porte de garage du bâtiment 3

Lot 3 Couverture Etanchéité

Entreprise BST - 57192 FLORANGE

Montant initial des travaux	138 867.67 € TTC
Montant de l'avenant n° 1	- 15 194.03 € TTC
Montant du présent avenant n° 2	- 669.76 € TTC
Nouveau montant des travaux	123 003.88 € TTC

Concernant l'avenant n° 2, il s'agit de la suppression de reprises d'étanchéité sur l'existant qui n'ont pas été réalisées Position 9

Lot 5 Bardage métallique

Entreprise BST - 57192 FLORANGE

Montant initial des travaux	50 823.18 € TTC
Montant du présent avenant n° 1	- 1 076.40 € TTC
Nouveau montant du marché	49 746.78 € TTC

Il s'agit de la suppression de grilles métalliques non posées

Lot 6 Menuiseries extérieures métal et PVC

Entreprise FLON - 57504 SAINT AVOLD

Montant initial des travaux	44 262.76 € TTC
Montant de l'avenant n° 1	3 242.36 € TTC
Montant du présent avenant n° 2	2 533.13 € TTC
Nouveau montant du marché	50 038.25 € TTC

Concernant l'avenant n° 2, il s'agit de remplacement de vitrage fixe par des ouvrants oscillo-battant dans le logement de service.

Lot 7 Cloison - Doublage - Faux plafonds

Entreprise HOFFMANN - 57150 CREUTZWALD

Montant initial du marché	26 609.21 € TTC
Montant du présent avenant n° 1	- 1 483.04 € TTC
Nouveau montant du marché	25 126.17 € TTC

Il s'agit d'huisseries de porte prévues chez le menuisier ainsi que d'habillage coupe-feu

Lot 12 Portail automatique

Entreprise BN France - 67450 MUNDOLSHEIM

Montant initial des travaux	40 720.21 € TTC
Montant du présent avenant n° 1	3 787.73 € TTC
Nouveau montant du marché	44 507.94 € TTC

Il s'agit de l'augmentation de la longueur de la barrière automatique et du portail coulissant ainsi que de 12 télécommandes supplémentaires

Lot 13 Electricité

Entreprise STARCK - 57450 THEDING

Montant initial du marché	84 883.67 € TTC
Montant du présent avenant n° 1	1 711.18 € TTC
Nouveau montant du marché	86 594.85 € TTC

Il s'agit de l'adjonction de deux circuits sèche-cheveux et du remplacement d'une platine de rue.

La commission d'appel d'offres réunie le 27 août 2007 a examiné les avenants et a émis un avis favorable.

Le montant des travaux de la deuxième tranche de travaux s'établit à :
1 281 236.64 € TTC soit une augmentation de 22 395.68 € TTC (1,78 %)

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Intervention :

M. KRZYZANSKI s'étonne du montant des avenants du lot n° 1. M. le Président lui indique que l'avenant n° 1, d'un montant de 25.666,52 € TTC avait déjà été accepté par le Conseil Municipal. Il s'agissait de la suppression d'acrotères sur le bâtiment du concierge, les travaux n'étaient pas prévus au marché initial.

IV. URBANISME ET HABITATION

1) Concessions dans les cimetières communaux - Communication

Rapporteur : M. le Président

Par délibération du 7 février 2007, le Conseil Municipal a chargé M. le Président de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières communaux.

M. le Président donne communication de la liste des concessions qu'il a délivrées du 12 février 2007 au 12 juillet 2007.

DATE	N°	BENEFICIAIRE	OBJET	LIEU	FONDATION	DUREE	TOMBE
12/02/2007	3	Famille BONNET Georges	nouvelle concession	columbarium	sans	30	160a
12/02/2007	4	Famille CAMMARATA Salvatore	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	268
12/02/2007	5	Famille BURDAJEWICZ Marl.	nouvelle concession	ancien cimetière	sans	30	343
12/02/2007	6	Famille DE LA CRUZ Joséphine	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	270
19/02/2007	7	Famille KIEFFER Gérard	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	269
19/02/2008	8	Famille BIEWER Rodolphe	columbarium	cimetière paysager	sans	10	87 a
19/02/2007	9	Famille HANTIER DUBRAY	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	181
27/02/2007	10	Famille MELLING KLEIN	renouvellement	columbarium	sans	10	50
27/02/2007	11	Famille COCCO NIARFEIX	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	177
28/02/2007	12	Famille CAPPELLETTI Christine	renouvellement	columbarium	sans	30	37
05/03/2007	13	Famille LAUBU Cédric	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	10	88a
09/03/2007	14	Famille JURCZAK LACZNY	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	185
13/03/2007	15	Famille KANNEGIESSER Pierre	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	175
14/03/2007	16	Famille GIANFURCARO José.	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	192
19/03/2007	17	Famille STARENBERGER Paul	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	41
14/03/2007	17 a	Famille LOUIS Danielle	nouvelle concession	columbarium	sans	10	54 a
28/03/2007	18	Famille GADE Edith	nouvelle concession	columbarium	sans	30	34 a
02/04/2007	19	Famille JAMMERBUND Jean	renouvellement	cimetière paysager	sans	30	183
23/04/2007	20	Famille MANGIACOTTI Sandra	nouvelle concession	columbarium	sans	10	149
23/04/2007	21	Famille ROTH Cyrille	nouvelle concession	columbarium	sans	10	53 b
23/04/2007	22	Famille SCHERER Odette	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	174
25/05/2007	23	Famille KELLER Hannelore	nouvelle concession	columbarium	sans	10	124 a
25/05/2007	24	Famille WAGNER Fernande	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	506
25/05/2007	25	Famille SCHWEITZER	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	487
29/05/2007	26	Famille LAURENT Roman	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	504

29/05/2007	27	Famille BUTTERBACH Francis	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	492
29/05/2007	28	Famille STRICHER Josiane	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	271
05/06/2007	29	Famille MANDRUZZATO Antoinette	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	192
06/06/2007	30	Famille GULDNER Norbert	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	507
13/07/2007	31	Famille FABRIS Cosmas	nouvelle concession	cimetière paysager	sans	30	272
18/06/2007	32	Famille SCHMITT Anne Marie	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	419
16/07/2007	33	Famille KELLER Catherine	nouvelle concession	columbarium	sans	10	105 a
18/07/2007	34	Famille LENTINI Venanzia	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	170
12/07/2007	35	Famille WALTERTHUM Ochem	renouvellement	ancien cimetière	sans	30	501

Acte est donné.

2) Modification du PLU - suppression de servitude d'alignement

Rapporteur : M. Edouard MAIWURM, Adjoint au Maire

Dans le cadre de la procédure de la modification du PLU, nous avons relevé sur la liste des servitudes d'utilité publique, une servitude d'alignement que l'on retrouve matérialisée grossièrement sur le plan desdites servitudes.

Sont concernées la RD23 dans la traverse de la commune section comprise entre la R.D.55 g et la RN33 et la rue de la Gare (ancienne RD73) section comprise entre la RD 23 et la RD 73.

Il s'avère que les emprises existantes sur les sections considérées et les règles du PLU appliquées aux zones en question sont telles en matière d'alignement que le maintien de cette servitude ne se justifie plus. Interrogé sur ce point le Conseil Général de la Moselle confronté à des situations identiques sur d'autres collectivités statue en commission permanente sur la suppression desdites servitudes après avoir été dûment sollicité par les communes concernées.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de solliciter la suppression de la servitude d'alignement frappant les immeubles implantés le long de la RD23
- de supprimer la servitude frappant les immeubles longeant la rue de la Gare.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

V. AFFAIRES SCOLAIRES ET CULTURELLES

1) Mise à disposition de la salle Baltus Le Lorrain pour :

- a) **les mardi 11 et jeudi 13 mars 2008 pour l'organisation d'un forum santé citoyenneté**
- b) **en septembre 2007 au profit du Lycée Félix Mayer pour l'organisation d'une réunion des parents d'élèves des classes de seconde**
- c) **le 12 octobre 2007 au profit du Lycée Félix Mayer pour l'organisation d'une conférence ainsi qu'une réunion avec l'ensemble des partenaires du projet**

Rapporteur : M. le Président

M. le Principal du collège de HAM/SOUS/VARSBERG, dans le cadre de la programmation d'actions de prévention santé-citoyenneté communes aux établissements de la C.C.W. et de FALCK et de l'HOPITAL, soit 8 établissements scolaires du second degré, sollicite la mise à disposition gratuite de la salle Baltus Le Lorrain pour y organiser un forum santé-citoyenneté les mardi 11 et jeudi 13 mars 2008.

Il est proposé au Conseil Municipal de satisfaire à cette demande.

Le Proviseur du Lycée Félix Mayer a sollicité la mise à disposition de la salle pour l'organisation d'une réunion des parents d'élèves des classes de seconde courant septembre, la tenue d'une conférence relative au développement durable prévue le 12 octobre prochain ainsi qu'une réunion avec l'ensemble des partenaires du projet : parents, tuteurs, élèves, Région, professeurs,...

.../...

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder ces mises à disposition.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

Interventions :

A l'occasion de ce dossier, M. le Président indique que 220 nouveaux élèves de seconde du Lycée Félix Mayer auront cette année un partenariat avec Sciences Po Paris. 7 projets sont mis en place cette année ayant des thèmes très divers tels que la gestion de l'eau, le développement durable, les transports, l'aide au développement des pays du Quart Monde, etc... Chaque étude inclut la visite dans un pays généralement extra-européen d'une réalisation en concordance avec le projet développé : irrigation en Turquie, agriculture au Burkina Faso, localisations industrielles en Chine (Shangai). Dans ce projet, chaque élève aura un tuteur ou un parrain issu du monde de l'entreprise. L'ensemble de ce projet est estimé à 400.000 €, Sciences Po apportant 200.000 €, la Région Lorraine 10.000 €, la Ville accordant des moyens logistiques notamment par la mise à disposition gratuite de la salle Baltus. Il est prévu une participation financière des parents ainsi qu'une aide d'autres partenaires industriels.

Suite à une demande de M. KRZYZANSKI, M. le Président précise que les entreprises locales seront consultées pour le tutorat.

2) Organisation des transports scolaires - convention portant délégation de compétence - autorisation de signature

Rapporteur : M. le Président

Lors de la séance du 4 juillet 1991, le Conseil Municipal a accepté d'assurer l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires en qualité d'organisateur de second rang en lieu et place du Département de la Moselle, organisateur de premier rang.

Afin de permettre à la commune de CREUTZWALD de continuer d'assurer ce service, il est proposé au Conseil Municipal:

1) d'accepter la délégation de compétence, par le Département de la Moselle, à la commune de CREUTZWALD afin d'assurer l'organisation d'un service régulier public routier à l'intention des élèves domiciliés sur le ban de la commune de Creutzwald et scolarisés aux collèges Garang ou Breckelberg.

2) d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention relative aux transports scolaires.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :
ADOPTE

POINT SUPPLEMENTAIRE

Liste de M. KRZYZANSKI

1) Démolition du chevalement du Siège de la Houve II

Rapporteur : M. le Président

A la demande du groupe de M. KRZYZANSKI, M. le Président accepte de soumettre au Conseil Municipal l'examen de la question suivante :

« Tous les membres du Conseil Municipal ont reçu un courrier de l'association « La Houve-demain » leur demandant de conserver le chevalement de La Houve, dernier symbole de l'activité minière et de développer le site, riche de potentialités environnementales, économiques et de loisirs. Nous demandons que le Conseil Municipal se prononce et réponde positivement à cette requête ».

Lors du débat, M. le Président rappelle les principaux éléments de ce dossier.

Au cours des réunions organisées par M. le Sous-Préfet de Forbach sur le devenir du patrimoine immobilier de Charbonnages de France, la commune s'est exprimée pour l'arasement total des structures et la réhabilitation du site par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine qui préconisait un retour à la nature.

Après une large consultation des services de l'Etat et des intéressés, M. le Préfet a accordé le permis de démolir le 15 juin 2006 puis a demandé à Charbonnages de France de surseoir à la démolition du chevalement jusqu'au 1^{er} octobre 2007.

Pour diverses raisons déjà évoquées notamment des problèmes de sécurité et de coût d'entretien, M. le Président propose au Conseil Municipal de se prononcer pour la démolition du chevalement tout en ne s'opposant pas à ce qu'un tiers fasse l'acquisition de cet équipement en supportant toutes les conséquences.

Le groupe de la majorité (26 voix) et le groupe de M. HOFFMANN (2 voix) se prononcent pour cette proposition. Le groupe de M. KRZYZANSKI (3 voix) se prononce contre.

Interventions :

Au cours du débat, M. le Président rappelle que lors de la sollicitation du permis de démolir, le Chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, saisi de ce dossier, n'avait pas de remarque particulière à formuler concernant la démolition de ce chevalement. Par ailleurs, le Conseil Municipal, dans sa séance du 29.03.2005, avait refusé la maîtrise d'ouvrage des études de faisabilité techniques et financières sollicitée par l'Association « La Houve demain ». Une réunion a eu lieu chez M. le Sous-Préfet à la demande de Mme FILIPETTI, Députée ; lors de cette réunion chacun des partenaires a pu exprimer sa position et par la suite M. le Préfet a fixé la date du sursis à exécution de la démolition du chevalement au 1^{er} octobre 2007.

Mme FALETTA estime que ce chevalement est le dernier symbole et qu'il faut le sauvegarder en mémoire de l'activité minière et pour en laisser une trace à nos descendants.

M. le Président lui indique que la Ville a manifesté son souci de préserver la mémoire de cette activité ; par exemple, la stèle commémorant les 100 ans de la Houve placée devant la Mairie, la statue de la Ste-Barbe à l'entrée de la Mairie. Elle a fait l'acquisition d'une roue de 8 mètres de diamètre qu'il est projeté d'exposer sur le nouveau rond-point qui sera aménagé pour la voie de contournement de la RN 33. La Ville a également permis à l'Harmonie des HBL de survivre, d'autres éléments tels que les wagons et la locomotive exposés au Stade de la Houve témoignent de l'importance qu'ont eu les HBL pour le développement de notre Ville. La situation de ce dernier chevalement qui est dans une dépression et éloigné des habitations fait qu'il est très peu visible et représente en plus un danger car même la mise en place d'un grillage ne permet pas d'en interdire l'accès. La Ville ou la Communauté de Communes du Warndt seraient responsables en cas d'accident.

M. KRZYZANSKI souhaite que ce chevalement devienne un étendard pour la Ville mais il ne pourra être attractif que si l'on crée des activités sur ce site. Il pourrait s'agir d'activités de loisirs ou économiques, par exemple une centrale solaire expérimentale ou des panneaux solaires. Selon ses informations, l'entretien de ce chevalement ne représente qu'un coût de 25.000 € sur une période de 30 ans lorsque toutes les subventions possibles seront déduites. Il demande au Conseil Municipal de se donner un délai de réflexion de 9 ou 10 mois pour étudier un projet réalisable et qui serait un atout pour la Ville.

M. le Président rappelle sa position mais laisse la liberté à qui voudra de reprendre ce chevalement et d'en assumer toutes les conséquences. Il rappelle l'incident qui s'est produit à Ste-Fontaine où des jeunes ont installé un drapeau au sommet de ce chevalement. Contrairement à ce qui est indiqué par M. KRZYZANSKI et selon ses propres informations, le coût d'entretien qui nous a été indiqué par Charbonnages de France représenterait une somme de 100.000 € tous les 10 ans.

.../...

M. BOHL approuve la position du Président en rappelant que c'est celle que lui-même avait prise en tant que Maire en donnant un avis favorable à la requête du Préfet qui est seul compétent pour la délivrance du permis de démolir s'agissant d'un équipement de caractère énergétique. En second lieu la mine a fermé le 8 avril 2004, le permis de démolir du Préfet a été signé le 15 juin 2006. L'Etablissement Public Foncier de Lorraine (EPFL) avait approuvé en 2005 un document, dont le Conseil Municipal a eu connaissance, relatif au développement futur des anciens sites industriels des HBL ; cette étude concluait qu'on pouvait difficilement envisager un développement économique sur ce site dans des conditions financières acceptables. En 2006, en vertu de l'arrêté du Préfet prescrivant des mesures pour l'arrêt de la Houve, nous avons demandé que ce site soit rendu à la nature, ceci devrait donner satisfaction à ceux qui luttent pour l'environnement en matière de forêts et autres. Divers projets ont été examinés mais aucun n'était réalisable car même les agriculteurs ne souhaitent pas exploiter cet endroit. Dans les prescriptions du Préfet, l'un des soucis était de retrouver la source d'origine du Leibsbach qui doit se situer à l'endroit des bassins à schlamms. Le schlamm sera exploité par la SNET et l'autorisation du Préfet porte sur 10 ans, soit jusqu'en 2016. D'autres mesures de nivellement pour la stabilité des terrains sont prescrits jusqu'en 2031. Pour toutes ces raisons nous avons préféré le retour à la nature ce qui ne sera d'ailleurs pas possible avant 2016 en raison de l'exploitation des schlamms. Nos actions actuelles pour préparer l'avenir consistent à trouver de nouvelles ressources financières et d'aboutir au développement économique de la Ville. Il faut se souvenir qu'à une époque donnée la redevance des mines représentait 30 % de nos recettes fiscales. Bien que la redevance des mines ait aujourd'hui disparu, nous avons toujours su atteindre l'équilibre de notre gestion. Les générations futures pourront tirer profit de l'exploitation de nos forêts car nous ne pouvons plus imaginer une exploitation minière. Notre groupe a également le souci du devoir de mémoire qui se manifeste notamment par la réalisation de la Médiathèque dans laquelle on pourra consulter des sites Internet dédiés au passé minier de notre commune. Enfin, notre région a un besoin de développement et pour ceci il faut des relations ferroviaires de qualité et M. BOHL demande à M. le Président s'il peut informer le Conseil Municipal des suites qui ont été données à leur entretien au Ministère des Transports à Paris concernant un arrêt du TGV à la Gare de St-Avold-Valmont

M. le Président a effectivement été reçu accompagné de M. DASTILLUNG, Président de la Communauté de Communes du Warndt et M. WOJCIEKOWSKI, Député-Maire de St-Avold par un adjoint au directeur de cabinet de M. BUSSEREAU en vue de solliciter un arrêt du TGV à St-Avold. Des arrêts se font actuellement à Sarrebruck et à Forbach alors que les habitants de Creutzwald et de nos environs doivent se rendre à Metz. Le collaborateur du Ministre nous a indiqué que la SNCF avait fait des études préalables à la réalisation du TGV et cette étude portait également sur les arrêts nécessaires. Cependant lors de la conception de ce projet, le développement du sillon Sarrelouis-St-Avold traversant Creutzwald n'avait pas encore de poids réel et a échappé aux analyses. Aujourd'hui nous constatons le dynamisme de Sarrelouis qui connaît une croissance supérieure à celle de Sarrebruck. La réalisation de la RN 33 bis permet la création de l'Eurozone qui sera orientée vers des emplois du secteur tertiaire voire du tertiaire supérieur qui modifieront la structure de notre population active.

M. le Président a vu dans la presse que l'on projetait d'augmenter le nombre de liaisons entre Francfort et Paris et l'ICE s'est arrêté à deux reprises à la gare de St-Avold. Nous avons par conséquent de nouveaux arguments pour obtenir une desserte du TGV à la gare de St-Avold qui vient d'être rénovée.

M. WOJCIEKOWSKI pour sa part a rappelé l'existence du cimetière militaire de St-Avold qui est parmi le plus important d'Europe concernant la seconde guerre mondiale et qui est très fréquenté.

.../...

Un autre de nos soucis est de créer un effet de vitrine pour rendre la Ville attractive. La réalisation de la médiathèque s'inscrit dans ce contexte et doit permettre d'améliorer la formation de nos jeunes afin qu'ils puissent accéder à des emplois de qualité sur place.

M. KRZYZANSKI admet que l'axe Sarrelouis-St-Avold se développe et qu'il faut que Creutzwald en profite. Il rappelle que son groupe était favorable à la création de l'Eurozone et avait souhaité qu'elle soit orientée vers des activités innovantes. Le chevalement pouvait représenter un étendard démontrant que notre Ville a une forte expérience en matière de développement énergétique. Notre Régie Municipale d'Electricité est performante et pourrait, outre le projet de réalisation d'éoliennes, s'orienter vers l'énergie solaire.

M. BATON constate que l'Association « La Houve demain » attaque la position de la municipalité. Il suggère que cette association fasse l'acquisition de ce site pour y développer ses projets et il ne voit pas comment la Ville pourrait supporter le financement d'un projet important sur le site du Siège II tout en finançant par ailleurs des projets lourds tels l'Eurozone même s'il est de la compétence de la Communauté de Communes du Warndt.

M. le Président indique que la commune a fait d'importants efforts pour compenser des pertes de recettes fiscales et on ne peut se permettre de disperser nos actions. Le musée de la Mine de Petite-Rosselle représente parfaitement ce que fut l'activité minière dans notre bassin houiller.

Les investissements dans la médiathèque, les travaux d'aménagements urbains, l'Eurozone demandent un financement important et nous sollicitons toutes les aides financières possibles. Compte tenu de notre structure sociale, nous ne pouvons augmenter trop fortement la pression fiscale sur nos contribuables.

M. MAUL expose que le groupe de M. HOFFMANN, suite à la destruction du bâtiment principal ne voit plus d'intérêt à préserver le seul chevalement.

M. DASTILLUNG estime que l'action menée par l'Association « La Houve demain » est une manoeuvre de pure politique électoraliste dans la perspective des prochaines élections municipales. La Communauté de communes du Warndt ne reprendra pas ce site tant que le chevalement ne sera pas supprimé et que ce site soit réaménagé. Le principal objectif de la Communauté de communes du Warndt est l'aménagement de l'Eurozone. Le projet de réalisation d'un équipement solaire sur le site de la Houve II a été étudié avec M. GRAGLIA, Secrétaire de l'Association « La Houve demain ». Nous avons constaté que ce projet n'était pas réalisable à l'heure actuelle faut de subventions suffisantes. L'EPFL doit réaménager ce site notamment par la création de cheminements forestiers. Il faut être conscient que l'exploitation des schlamms interdira toute autre activité dans les 10 prochaines années.

M. le Président rappelle que la vente de bois a rapporté 100.000 € à la Ville en 2006 sachant qu'une augmentation des recettes fiscales de 1 % ne représenterait qu'un apport de 20.000 €. Il estime qu'il est plus important de se battre pour obtenir une amélioration de la retraite des veuves des mineurs plutôt que pour la préservation du chevalement.

Mme BOROWSKI indique que le Conseil Régional n'a pas encore pris de position sur une aide éventuelle. Elle se demande si la Ville a honte de son passé minier et souligne que la Région subventionne la médiathèque et qu'elle a fait l'acquisition d'une nouvelle rame du TER.

M. le Président en prend acte en lui affirmant que son groupe valorisera son passé minier et il clôt ce débat en soumettant sa proposition au vote qui a donné le résultat cité ci-avant.

.../...

VI. DIVERS ET COMMUNICATIONS

- M. le Président rappelle que dans le cadre de la célébration du 40ème anniversaire de notre jumelage avec Dillingen, une rencontre est prévue le 7 septembre 2007 et qu'un concert sera donné le 23 septembre 2007 à la salle Baltus.

- Il signale que l'un de nos sapeurs-pompiers, M. GORONCY Sylvain, a fait partie de l'équipe des sapeurs-pompiers qui s'est rendue en Grèce pour aider à lutter contre les incendies qui ont ravagé ce pays.

- Il porte à la connaissance de l'assemblée un courrier qui lui a été adressé par M. le Président du Conseil Général dans les termes suivants : « Depuis 7 ans, la commune de Creutzwald s'est engagée auprès du Conseil Général de Moselle et ses partenaires, dans une opération transfrontalière pilote qui fait intervenir des locuteurs natifs dans les maternelles et écoles élémentaires de Moselle et Kindergärten de Sarre et je vous remercie sincèrement pour ce partenariat fructueux et les relations de confiance que nous avons pu tisser. Mon attention a été appelée le 5 juin 2007 par les parents d'élèves de la maternelle Houvergarten de Creutzwald qui me font part de leur satisfaction quant aux résultats encourageants du dispositif d'échanges sur leurs inquiétudes quant à la pérennisation des postes d'assistants allemands. L'excellente qualité de la coopération entre votre commune et le Conseil Général de Moselle me conduit à vous proposer de bien vouloir porter à la connaissance de vos administrés le courrier de réponse annexé qui met en exergue les éléments suivants :

- . les assistants ont été formés de façon intensive, dès le début du projet, dans le souci de leur permettre de trouver un emploi en rapport avec leurs compétences,
- . les subventions INTERREG s'arrêtent au 30.08.2008 et les postes des assistants allemands sont garantis jusqu'à cette date, la prochaine rentrée n'est donc pas compromise,
- . les assistants sont en rapport avec les équipes du dispositif et informés régulièrement de l'avancement du dossier,
- . il s'agit d'une initiative commune à plusieurs partenaires mosellans et sarrois qui réfléchissent d'ores et déjà pour trouver une solution viable au plan pédagogique, administratif et financier. Une réunion de tous les acteurs du projet en Moselle sera organisée dès la rentrée.

Je reste à votre disposition pour toute précision que vous pourriez souhaiter et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées. »

- Il transmet les remerciements du Volley-Club et de la Batterie-Fanfare Municipale ainsi que ceux de la Croix-Rouge qui souligne que lors de l'étape de leur caravane les 14 et 15 août derniers qui a été une réussite, le nombre de participants aux ateliers de formations et des diplômes attribués (258 au total) a dépassé toutes les estimations. La Croix-Rouge remercie également les Services Techniques de la Ville en soulignant leur efficacité.

- Mme FORSTER, directrice du groupe scolaire Jules-Ferry nous a transmis un album sonore réalisé par la classe à PAC, option musique qui peut être consulté au Secrétariat du Maire.

- M. le Président rappelle également d'autres manifestations telles que les 30 ans du Club de Plongée, le Salon Informatique ainsi que celles du Club Canin et du Cercle Nautique.

.../...

- M. BOHL tient à féliciter le Maire pour la qualité du site Internet de la Ville. Il souligne notamment que des informations très importantes concernant la rentrée scolaire peuvent y être consultées.

Avant de clôturer la séance à 21 H 30, M. le Président rappelle que le vendredi 21 septembre 2007 aura lieu le traditionnel repas au Centre Technique Municipal précédé d'un concours de pétanque au boulodrome à 17 H.